



Séparation en unions libre avec un enfant

Par **BARON JOSIANE**, le **28/07/2008** à **18:33**

Suite à la séparation de ma fille en décembre 2007 avec son ami, ils avaient tous deux partagé les dettes et d'un commun accord avaient décidé de prendre en charge la petite en garde alternée. Depuis 2 mois, ma fille se voit garder sa fille pratiquement tout le temps sauf quelques week end où son ex ami vient chercher la petite (3 ans 1/2), sans lui verser la moindre compensation de frais.

D'autre part, en ce qui concerne les dettes, les crédits qu'il a repris se trouvent impayés et comme ma fille s'était portée caution, elle se voit fichée à la Banque de France car elle ne peut assumer tous les crédits. La banque de ma fille lui avait proposé de reprendre les crédits en un seul pour étaler les remboursements, chose impossible tant que ma fille reste fichée à la Banque de France

Comment résoudre ces problèmes ? nous faut-il porter plainte et prendre un avocat que ni elle ni moi ne pouvons payer ?

A qui demander ce qu'il faut faire pour légaliser la situation ?

Merci de votre réponse